

*Juge unique***Rôle de la séance publique du 29/10/2025 à 14h00****Président** : Monsieur VERGNE**Greffier** : Monsieur MAGEAU**01) N° 2502521****RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. E Simon Mega Me BAUDET

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2502859 du 26 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 25 mars 2025 portant refus de délivrance de titre de séjour à M. Simon Mega E, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de délivrer à M. E un titre de séjour mention vie privée et familiale.

02) N° 2502551**RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme I Mariami

Le préfet d'Ille et Vilaine demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2504031 du 26 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 20 mai 2025 portant refus de renouvellement de titre séjour opposé à Mme Mariami I, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de réexaminer la situation de Mme I et dans l'attente de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour l'autorisant à travailler.